

Information financière relative au premier semestre 2022

Une performance financière soutenue malgré le contexte macro-économique et un environnement de marché très concurrentiel à l'échelle nationale

- Base clients mobiles postpayés +3,5 % / Base clients câble +13,9 % en glissement annuel
- Le chiffre d'affaires progresse de +3,3 %, et les services facturés aux clients de +6,4 % au S1 en glissement annuel
- L'EBITDAaL progresse de +3,5 % en glissement annuel au S1

Éléments opérationnels marquants - S1

- La performance commerciale est restée positive, particulièrement auprès des clients postpayés, malgré la croissance limitée du marché par rapport à l'année dernière dans un environnement très concurrentiel à l'échelle nationale.
- Grace au succès du portefeuille Go, l'efficacité de la promotion « Go Extreme Special Edition » ainsi que du portefeuille hey, Orange Belgium a enregistré 33 000 nouveaux abonnés mobiles postpayés, totalisant 2,8 millions d'abonnés (+3,5 % en glissement annuel).
- La base de clients câble a augmenté de 22 000, terminant la période à 417 000 abonnés (+13,9 % en glissement annuel) dans un contexte de fin de l'accélération Covid.
- L'ARPO convergent B2C a diminué de 0,6 % en glissement annuel à 73,2 euros, ce qui résulte principalement des réductions offertes sur les forfaits mobiles convergents, ainsi que de l'accroissement de la clientèle de base Love Duo.
- L'ARPO mobile postpayé a crû de 1,5 % en glissement annuel à 19,9 €, ce qui résulte principalement de l'augmentation du trafic d'itinérance de la clientèle.

Chiffres-clés opérationnels du groupe Orange Belgium

	S1 2021	S1 2022	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2 681	2 775	3,5%
Ajouts nets (en milliers)	41	33	-19,7%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)	19,6	19,9	1,5%
Base clients câble (en milliers)	366	417	13,9%
Ajouts nets (en milliers)	41	22	-44,9%
ARPO convergence B2C (€ par mois)	73,6	73,2	-0,6%

Éléments financiers marquants - S1

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 677,3 millions d'euros, en hausse de 3,3 %, malgré la perte du chiffre d'affaires de Mobile Vikings à partir du T2 2022. Les services facturés aux clients ont encore enregistré une progression de 6,4 %, soutenus principalement par la hausse du chiffre d'affaires des services convergents (+13,0 % en glissement annuel).
- L'EBITDAaL a progressé de 3,5 % en glissement annuel à 166,8 millions d'euros, porté principalement par l'accroissement des revenus des services facturés aux clients et par une maîtrise des coûts efficace malgré le contexte macro-économique. La marge d'EBITDAaL est restée stable à 24,6 %.
- Les eCapex ont augmenté de 5,8 % en glissement annuel à 86,0 millions d'euros, ce qui est dû principalement à l'accélération de la mise en œuvre de l'accord de partage de réseau d'accès mobile avec Proximus et au déploiement de la 5G

Orange Belgium Group: key financial figures

en millions d'euros	S1 2021	S1 2022	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	655,9	677,3	3,3%
Services facturés aux clients	460,8	490,5	6,4%
EBITDAaL	161,2	166,8	3,5%
marge (% du chiffre d'affaires)	24,6%	24,6%	6 bp
eCAPEX ¹	-81,3	-86,0	5,8%
Cash-flow opérationnel²	79,9	80,8	1,2%
Endettement financier net	124,4	65,3	

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. Au S1 2021, le montant des frais d'acquisition de fréquences s'était élevé à 10,9 millions euros. Au S1 2022, le montant des frais d'acquisition de fréquences s'était élevé à 10,9 millions euros.
2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Xavier Pichon, Chief Executive Officer, commente :

Les événements survenus dans le monde au premier semestre de cette année ont eu un impact majeur sur la situation macro-économique, caractérisée par une inflation sans précédent et par la hausse des coûts énergétiques. Par ailleurs, nous avons observé un ralentissement du marché, ainsi qu'une diminution des mouvements sur le marché dans un environnement de marché très concurrentiel à l'échelle nationale. Malgré cette situation, Orange Belgium est parvenu à enregistrer une performance commerciale positive, en consolidant sa position dans le mobile et en améliorant ses parts de marché dans le haut débit. Une preuve de la forte capacité de résilience de la société.

Lors des enchères de juin pour l'attribution du spectre 5G, nous sommes parvenus à obtenir le maximum des principales fréquences 5G disponibles, ce qui nous permettra le déploiement d'un réseau 5G multi-gigabit doté d'une couverture et d'une capacité exceptionnelles. Ce déploiement, associé à l'arrêt de la 3G, et plus tard de la 2G, permettra de bénéficier d'une utilisation optimale du spectre en proposant des services optimaux à nos abonnés. Par ailleurs, au cours du semestre, nous avons déjà ouvert le réseau 5G à nos abonnés postpayés et nous avons annoncé l'ouverture d'un deuxième 5G Lab au cœur de Liège. Fidèles à notre engagement d'être un opérateur engagé et responsable, nous avons également ouvert l'Orange Digital Center à Bruxelles, lieu gratuit et ouvert à tous destiné à favoriser l'apprentissage.

Antoine Chouc, CFO, ajoute :

Comme l'année passée, nous sommes parvenus à publier un résultat financier solide, tant pour le chiffre d'affaires que pour l'EBITDAaL. Malgré la perte de Mobile Vikings, notre chiffre d'affaires s'est amélioré au premier semestre. Cette progression s'appuie principalement sur la performance commerciale positive ainsi que sur la révision de nos modèles tarifaires dans le fixe et le mobile.

Dans le contexte actuel d'incertitude macro-économique, caractérisé par une hausse de l'inflation et par l'augmentation des coûts énergétiques, nous sommes parvenus à maîtriser nos coûts. Les coûts indirects se sont accrus à un rythme plus faible que l'inflation sur la période. Ces efforts nous ont permis d'améliorer notre EBITDAaL de 3,5 % par rapport à la même période de l'année dernière.

Nous restons prudemment optimistes et maintenons nos objectifs pour l'exercice 2022 : une croissance faible à un chiffre du chiffre d'affaires, un EBITDAaL compris entre 350 millions d'euros et 370 millions d'euros, et des eCapex compris entre 210 millions d'euros et 230 millions d'euros.

Table des matières

1. Principaux éléments marquants	4
1.1 Éléments opérationnels marquants	4
1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire	5
2. Commentaires relatifs à la situation financière	6
2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium	6
2.2 État consolidé du résultat global	6
2.3 Liquidités et ressources en capital	8
2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité	8
2.4.1. Orange Belgium	8
2.4.2. Orange Communications Luxembourg	9
3. Risques financiers et gestion du risque	10
4. Événements postérieurs significatifs à la clôture du premier semestre 2022	10
5. Perspectives	10
6. Conférence téléphonique	10
7. Actions	11
8. États financiers consolidés intermédiaires résumés	12
État consolidé du résultat global intermédiaire résumé	13
État consolidé de la situation financière intermédiaire résumé	14
État consolidé des flux de trésorerie intermédiaire résumé	15
État consolidé des variations des capitaux propres intermédiaire résumé	16
Information sectorielle	17
9. Annexe aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	19
10. Parties liées	26
11. Événements postérieurs à la clôture	26
12. Autres	26
13. Déclaration des personnes responsables	27
Rapport du commissaire au conseil d'administration d'Orange Belgium SA sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de six mois close le 30 juin 2022	28
14. Glossaire	29
À propos d'Orange Belgium	31

1. Principaux éléments marquants

1.1 Éléments opérationnels marquants

- **Ouverture d'un 5G Lab au cœur de Liège**
Après l'inauguration de son premier 5G Lab à Anvers en octobre 2021, Orange Belgium a noué un partenariat avec l'iconique Grand Poste de Liège, véritable hub dédié aux entreprises créatives et à l'innovation. L'objectif du 5G Lab de Liège est de démystifier cette nouvelle technologie et d'en démontrer les possibilités et les applications. Le Lab sera également utilisé pour développer et tester de nouvelles applications innovantes et concrètes sur la 5G, en collaboration avec des clients, des prospects et des partenaires.
- **Orange Belgium ouvre la 5G à tous ses clients postpayés**
Grâce à l'utilisation du spectre temporaire octroyé par le régulateur national IBPT, tous les clients postpayés éligibles, y compris ceux de sa marque digitale hey! pourront découvrir une expérience réseau nettement plus rapide.
- **Orange lance l'Eco Rating pour les appareils, ainsi que le nouveau programme global, « re »**
L'Eco Rating aidera les consommateurs à identifier et à comparer les téléphones mobiles les plus durables, tout en encourageant les fournisseurs à réduire l'impact environnemental de leurs appareils. L'initiative Eco Rating a été créée conjointement par Deutsche Telekom, Orange, Telefónica, Telia Company et Vodafone dans le but de fournir des informations cohérentes et précises au grand public sur l'impact environnemental de la production, de l'utilisation, du transport et de l'élimination des smartphones et des téléphones fixes. Orange Belgium lance également un programme « re » global : pour Réparation, Reconditionné, Recyclage et Reprise.
- **Orange Belgium a lancé en mars sa nouvelle génération de décodeurs.**
Basée sur l'écosystème Android TV, la nouvelle interface offre un accès direct aux applications natives de fournisseurs de contenus tels que VRT NU et RTBF Auvio. Les clients peuvent ainsi accéder directement aux contenus qu'ils recherchent. Les décodeurs offrent des fonctionnalités telles que le contenu 4K, la commande par la voix et les enregistrements dans le cloud Orange. Grâce à un partenariat avec Streamz, les clients pourront également profiter de l'ensemble du catalogue de ce service de streaming gratuitement pendant 3 mois.
- **Orange Belgium adapte ses prix, augmente le volume de données de tous ses abonnements mobiles et élargit ses réductions multi-cartes**
Orange Belgium a adapté certains tarifs depuis le 1er juin. En tant qu'opérateur de nouvelle génération, promettant toujours de suivre et d'anticiper les besoins de ses clients, Orange Belgium a également amélioré le contenu de ses offres et augmenté le volume de données de tous ses abonnements mobiles Go, avec des augmentations allant de 0,5 à 10 GB. La Société a également étendu ses réductions multi-cartes.
- **Les clients d'Orange Belgium peuvent désormais s'engager en faveur de l'environnement et de l'inclusion sociale via le programme de fidélité Orange Thank You**
Orange Belgium offrira désormais également à ses clients la possibilité de s'engager et d'agir en convertissant les cadeaux qui récompensent leur fidélité en dons pour des associations belges.
- **Orange Belgium annonce des nouveautés pour sa marque hey! : un plan tarifaire pour les jeunes, l'application Myhey! et la communauté hey!**
Orange Belgium a introduit de nombreuses nouveautés et fait évoluer son portefeuille. Cette nouvelle offre proposera des promotions valides pendant 2 ans : 7- 15 - 25€ deviennent 5 - 10 - 20€, la communauté hey! aura sa propre plateforme en ligne, un plan tarifaire dédié aux jeunes de moins de 26 ans, et l'application Myhey! lancée cet été.
- **Lancement du Fonds Orange Belgium, un fonds d'entreprise destiné à favoriser l'inclusion numérique et sociale**
Créé sous l'égide de la Fondation Roi Baudouin, dans le but de soutenir des initiatives locales, ce fonds a donné son coup d'envoi avec un partenariat majeur entre Orange Belgium et ToekomstATELIERdeAvenir, association bruxelloise qui accompagne et coache les jeunes socialement vulnérables pour les aider à acquérir des compétences et à maximiser leurs chances sur le marché du travail.
- **Orange Belgium a obtenu la quantité maximale de spectre 5G disponible lors de la vente aux enchères. Le Groupe annonce également l'élimination progressive de la technologie 3G sur son réseau à partir de la mi-2023**
Au terme de cette phase de la vente aux enchères, Orange Belgium disposera de droits d'utilisation du spectre pour 2X10 MHz dans la bande 700 MHz, 2X10 MHz dans la bande 900 MHz, 2X15 MHz dans la bande 1800 MHz, 2X15 MHz dans la bande 2100 MHz, et 100 MHz dans la bande 3,6 GHz. Le montant total des droits de licence uniques s'élève à 321,5 millions d'euros pour une période de 20 ans.
Le spectre supplémentaire, le maximum en ce qui concerne les nouvelles fréquences 5G, permettra à Orange Belgium d'assurer une couverture de haute qualité combinée à une capacité élevée de son réseau mobile de pointe pour ses clients résidentiels et professionnels. Le spectre obtenu lors de la vente aux enchères donne à Orange Belgium les moyens de réaliser ses ambitions en matière de 5G, tout en garantissant des services 4G optimaux.
Afin d'optimiser davantage l'efficacité de son utilisation du spectre, Orange Belgium commencera également à éliminer progressivement la technologie 3G sur son réseau à partir de la mi-2023, pour arrêter définitivement la 3G en 2025. Sa technologie 2G sera maintenue jusqu'à fin 2028. Orange Belgium garantit la continuité de sa technologie 4G qui couvre près de 100% de la population belge.
- **Orange Belgium lance un Orange Digital Center, un vaste pôle dédié aux initiatives d'inclusion digitale et d'innovation**

Afin de réduire la fracture numérique, Orange Belgium a ouvert un Orange Digital Center au cœur de Bruxelles. L'Orange Digital Center servira de centre de soutien et de développement afin de permettre à tout un chacun d'acquérir des compétences digitales et entrepreneuriales, et de les perfectionner. Le tout grâce à des activités allant de la formation numérique au coaching des petites entreprises et des start-up, dans le cadre d'une véritable trajectoire visant à doper le développement personnel et professionnel.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

■ **Revue des décisions d'analyse des marchés de 2018**

La CRC a engagé une revue de la décision de 2018 d'analyse des marchés qui définit le cadre réglementaire des réseaux câble, cuivre et fibre en Belgique. Une nouvelle décision est attendue aux alentours de la mi-2023.

■ **Nouvelles attributions de fréquences et renouvellement des attributions de fréquences existantes**

Prolongation des licences 2G et 3G

La décision sur la prolongation de ces licences jusqu'en septembre 2021 a été publiée le 23 février 2021. Depuis lors, 2 extensions supplémentaires de 6 mois ont été décidées par l'IBPT. La période d'extension actuelle s'étend jusqu'au 15 septembre 2022.

Attribution des nouvelles bandes de fréquences 700/900/1400/1800/2100/3500 MHz et date de la mise aux enchères des droits de la 5G

Le 21 octobre 2021, le Conseil des ministres a approuvé les arrêtés royaux qui régissent la mise aux enchères de la 5G et le renouvellement des licences. Les arrêtés royaux, publiés le 23 décembre 2021, prévoient du spectre réservé pour un éventuel nouvel opérateur mobile souhaitant faire son entrée sur le marché. La mise aux enchères sera menée selon une approche modulaire, permettant à un quatrième opérateur de choisir d'acquérir seulement une partie du spectre à un prix de réserve.

Le 14 janvier 2022, l'IBPT a publié l'appel à candidatures pour la mise aux enchères pour l'attribution du nouveau spectre 5G (700 MHz, 1400 MHz, 3600 MHz) et le renouvellement du spectre 2G et 3G existant (900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz). La vente aux enchères de l'ensemble des fréquences hormis la fréquence 1400 MHz a commencé le 1er juin 2022 et s'est terminée le 20 juin 2022. Outre les opérateurs mobiles existants, deux nouveaux venus ont acquis des fréquences radio lors des ventes aux enchères, dont l'un (Citymesh Mobile NV) a utilisé le paquet de fréquences réservé à un nouvel entrant. La phase suivante, à savoir le positionnement des blocs pour les bandes de fréquences mises aux enchères, est sur le point de s'achever. La mise aux enchères du spectre 1400 MHz a commencé le 12 juillet.

Telenet a intenté une action en justice contre les arrêtés royaux prévoyant de réserver une partie du spectre à un éventuel nouvel entrant.

■ **Sécurité des réseaux 5G**

Le 2 décembre 2020, l'IBPT a lancé une consultation publique sur un projet de loi et un projet d'arrêté royal concernant la sécurité des réseaux 5G, en particulier en ce qui concerne les contraintes qui peuvent être imposées à certains types de fournisseurs. Cette consultation a pris fin le 30 décembre 2020.

Le 7 mai 2021 (et jusqu'au 5 juin 2021), l'IBPT a lancé une consultation publique concernant un projet d'arrêté royal qui vise à introduire des mesures de sécurité supplémentaires pour la fourniture de services mobiles 5G pour les full MVNO. D'autres projets d'arrêtés royaux ont été préparés visant à introduire des exigences en matière de localisation pour les réseaux 5G et à appliquer des contraintes à certains types de réseaux 5G privés. Des consultations publiques concernant ces nouveaux projets d'arrêtés royaux ont été lancées et se sont achevées le 17 décembre 2021. La publication des arrêtés royaux définitifs est prévue pour le début de 2023.

■ **Contrat de partage RAN entre Orange Belgium et Proximus**

Orange Belgium et Proximus avaient signé le 25 novembre 2019 un accord de partage de réseau d'accès mobile couvrant les technologies 2G, 3G, 4G et 5G, et portant sur la création d'une coentreprise à égalité. Telenet avait déposé un recours contre cet accord auprès de l'Autorité belge de la Concurrence. Le 10 janvier 2020, l'Autorité belge de la Concurrence a décidé par voie de mesures provisoires que l'IBPT bénéficiait d'un délai supplémentaire de 2 mois pour réexaminer l'accord. Ces mesures ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet.

Tandis que la procédure sur le fond est en cours, l'Autorité belge de la Concurrence a adressé à Orange Belgium et Proximus plusieurs demandes d'information concernant plusieurs aspects de l'accord. L'issue de la procédure est à présent attendue au T3 2022.

■ **Tarifs sociaux dans le secteur des télécommunications**

Le gouvernement fédéral a mis en œuvre un projet d'examen des modalités (techniques, financières, opérationnelles) de définition des rabais sur les tarifs sociaux pour certains groupes d'utilisateurs.

En décembre 2021, une consultation publique sur le projet de loi visant à revoir les tarifs sociaux a été organisée par l'IBPT. Parmi les nouvelles propositions figurent l'élargissement des catégories de bénéficiaires, l'automatisation de l'attribution des tarifs sociaux (qui consistent en une réduction sur le tarif au détail) et la révision de la valeur nominale des réductions octroyées dans le cadre du tarif social. Les tarifs sociaux s'appliqueraient principalement pour l'internet fixe et la téléphonie fixe, un tarif social supplémentaire étant disponible pour un groupe spécifique (plus limité) d'utilisateurs mobiles.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	S1 2021	S1 2022	Variation
Chiffre d'affaires	655,9	677,3	3,3%
Belgique	629,2	648,6	3,1%
Luxembourg	36,9	36,7	-0,7%
Élimination intra-groupe	-10,3	-7,9	-22,8%
EBITDAaL	161,2	166,8	3,5%
Belgique	155,0	159,6	3,0%
Luxembourg	6,2	7,2	17,5%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>24,6%</i>	<i>24,6%</i>	<i>6 bp</i>

2.2 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé a connu une progression de 3,3 % à 677,3 millions d'euros.

en millions d'euros	S1 2021	S1 2022	Variation
<i>Convergence</i>	123,5	139,6	13,0%
<i>Mobile seul</i>	282,3	289,4	2,5%
<i>Fixe seul</i>	34,5	39,3	14,0%
<i>Services informatiques & Intégration</i>	20,5	22,2	8,1%
Services facturés aux clients	460,8	490,5	6,4%
Vente d'équipement	70,0	71,5	2,0%
Services aux opérateurs	113,0	106,6	-5,7%
Autres revenus	12,0	8,8	-26,9%
Chiffre d'affaires	655,9	677,3	3,3%

- **Les services facturés aux clients** ont connu une progression de 6,4 % à 490,5 millions d'euros, grâce principalement à la croissance du chiffre d'affaires dans les services convergents. Le chiffre d'affaires des services fixes a augmenté de 14,0% sous l'effet de l'augmentation de la base clients et de l'introduction de l'offre « haut débit seul ».
- **Les ventes d'équipements et les autres revenus** ont chuté de 2 % sous l'effet de la baisse des volumes par rapport à l'année dernière à la même période.
- **Les revenus des services aux opérateurs** ont diminué de 5,7 % sous l'effet de la perte du chiffre d'affaires de l'opérateur de réseau mobile virtuel (MVNO) Mobile Vikings, de la baisse du trafic entrant (voix et SMS), en partie compensés par la hausse du trafic d'itinérance de la clientèle et des visiteurs.

Charges opérationnelles

Le montant total des charges opérationnelles s'est élevé à 509,6 millions d'euros au S1 22 (+3,2 %).

en millions d'euros	S1 2021	S1 2022	Variation
Coûts directs	-266,0	-278,7	4,8%
Charges de personnel	-77,3	-80,5	4,2%
Coûts indirects y compris le droit d'utilisation d'actifs et coûts de financement de contrat de location	-151,4	-151,2	-0,7%
<i>dont le droit d'utilisations d'actif et coûts de financement de contrat de location</i>	<i>-27,9</i>	<i>-26,2</i>	
	-494,7	-509,6	3,2%

- **Les coûts directs se sont inscrits en hausse de 4,8 % à 278,7 millions d'euros.** Cette évolution est due principalement à une augmentation du coût des équipements et des coûts de l'activité câble.
- **Les charges de personnel ont augmenté de 4,2 % à 80,5 millions d'euros,** ce qui dû en grande partie à l'impact de l'inflation
- **Les coûts indirects** sont restés stables à 151,2 millions d'euros.

De l'EBITDAaL au résultat net

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net

en millions d'euros	S1 2021	S1 2022
EBITDAaL	161,2	166,8
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	24,6%	24,6%
Autres frais de restructuration	-2,8	-4,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-147,7	-125,7
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,8	-0,1
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées	0,2	0,2
Coûts de financement de contrat de location	1,1	1,1
Résultat opérationnel (EBIT)	11,2	37,6
Résultat financier	-1,6	-5,1
Résultat courant avant impôts (PBT)	9,6	32,5
Impôts	-2,3	-5,8
Résultat net consolidé	7,3	26,7

- L'EBITDAaL a progressé de 3,5 % à 166,8 millions d'euros. Cette amélioration repose principalement sur l'accélération de la hausse du chiffre d'affaires et sur les efforts de maîtrise des coûts.
- Les dotations aux amortissements se sont élevées à 125,7 millions d'euros au S1 22.
- Les charges de restructuration sont ressorties à 4,6 millions d'euros pour le semestre.
- Les charges financières nettes (en incluant les coûts financiers de leasing à hauteur de 0,9 million d'euros) sont ressorties à 5,1 millions d'euros.
- Le Groupe a enregistré une charge d'impôt de 5,8 millions d'euros au S1 2022 contre 2,3 millions d'euros au S1 2021.
- Orange Belgium a publié un résultat net de 26,7 millions d'euros pour le premier semestre 2022, contre 7,3 millions d'euros au S1 2021.

2.3 Liquidités et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, diminué des eCapex, et majoré du produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le cash flow opérationnel est resté stable à 80,6 millions d'euros contre 79,9 millions d'euros au S1 2021.

Organic cash flow

en millions d'euros	S1 2021	S1 2022
EBITDAaL	161,2	166,8
eCAPEX sans les frais de licence	-81,3	-86,0
Cash-flow opérationnel	79,9	80,8

Rapprochement du cash-flow organique

en millions d'euros	S1 2021	S1 2022
Résultat net consolidé	7,3	26,7
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	200,3	189,1
Variation du besoin en fonds de roulement	1,1	-12,8
Autres décaissements nets	-23,0	-16,3
Flux net de trésorerie généré par l'activité	185,8	186,8
eCapex frais de licence compris	-92,2	-96,9
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-16,7	-56,7
Remboursements des dettes locatives	-27,0	-25,9
Cash-flow organique	49,9	7,3

Endettement net

en millions d'euros	31.12.2021	30.06.2022
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-24,0	-32,9
Quasi-disponibilités	-29,8	-27,8
	-53,7	-60,6
Passifs financiers		
Emprunts inter-sociétés à court terme	0,0	3,1
Emprunts à court terme	1,5	1,1
Emprunts inter-sociétés à long terme	121,8	121,8
	123,3	125,9
Dettes nettes (Emprunts et dettes assimilées – Disponibilités et quasi-disponibilités)	69,5	65,3
Dettes nettes/ EBITDAaL	0,2	0,2

2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

2.4.1. Orange Belgium

Services sur les réseaux câblés

La base clients convergents d'Orange Belgium continue de s'accroître au S1 22, les offres convergentes et services fixes seuls attirant 22 000 nouveaux abonnés pour atteindre au total 417 000 abonnés. Les clients B2C représentent près de 90 % de la base clients câblés.

	S1 2021	S1 2022
Base clients convergents		
Base clients câble B2C	326	371
Base clients câble B2B	40	46
	366	417
ARPO (par mois, en €)		
ARPO convergence B2C	73,6	73,2

Services mobiles

Orange Belgium a maintenu une dynamique commerciale soutenue sur le semestre.

Avec un ajout net de 33 000 abonnés, la base clients postpayés s'est accrue de 3,5% à 2,78 millions d'abonnés, tandis que la base clients prépayés a diminué de 8,4%.

L'ARPO mobile postpayé s'est amélioré de 1,5 % à 19,9 euros au S1 22 sous l'effet de l'augmentation des prix de détail.

L'ARPO prépayé a en revanche connu une diminution de 11,4% depuis le S1 2021 à 5,8 euros.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	S1 2021	S1 2022	Variation
Clients mobiles			
Postpayés	2 681	2 775	3,5%
Prépayés	432	395	-8,4%
M2M	1 741	1 993	14,4%
	4 854	5 163	6,4%
Clients MVNO	350	18	-94,8%
ARPO mobile (par mois, en €)			
Mobile mixte	17,4	18,0	3,3%
Postpayés mobile uniquement	19,6	19,9	1,5%
Prépayés	6,5	5,8	-11,4%

Analyse financière

Le chiffre d'affaires en Belgique a atteint 648,6 millions d'euros, en hausse de 3,1 %, porté principalement par l'amélioration du chiffre d'affaires sur les services facturés aux clients qui ont progressé de 6,7 % à 467,8 millions d'euros, portés par la croissance vigoureuse des services convergents. De fait, le chiffre d'affaires des services convergents reste orienté à la hausse au premier semestre avec une progression de 13,0 % en glissement annuel.

Les revenus des services aux opérateurs ont diminué de 7,0 % à 101,2 millions d'euros sous l'effet de la perte du chiffre d'affaires de Mobile Vikings.

Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	S1 2021	S1 2022	Variation
Convergence	123,5	139,6	13,0%
Mobile seul	263,9	270,5	2,5%
Fixe seul	30,4	35,6	16,9%
Services informatiques & Intégration	20,5	22,2	8,1%
Services facturés aux clients	438,4	467,8	6,7%
Vente d'équipements	63,8	65,6	2,8%
Vente en gros	108,9	101,2	-7,0%
Autres revenus	18,1	13,9	-22,9%
Chiffre d'affaires	629,2	648,6	3,1%
EBITDAaL	155,0	159,6	3,0%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	24,6%	24,6%	-3 bp

L'EBITDAaL a connu une progression de 3 % à 159,6 millions d'euros, porté à la fois par la hausse du chiffre d'affaires et par les efforts de maîtrise des coûts.

2.4.2. Orange Communications Luxembourg

Analyse opérationnelle

Orange Communications Luxembourg a augmenté de 3 000 abonnés sa base de clients mobiles à 209 000 contrats.

Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	S1 2021	S1 2022
Clients mobiles (hors MVNO)	206	209
Clients MVNO	4	4

Analyse financière

Le chiffre d'affaires a diminué de 0,7 % à 36,7 millions d'euros.

L'EBITDAaL a progressé de 17,5 % à 7,2 millions d'euros.

Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	S1 2021	S1 2022	Variation
Mobile seul	18,4	18,9	3,2%
Fixe seul	4,1	3,7	-8,3%
Services facturés aux clients	22,4	22,7	1,1%
Vente d'équipements	6,3	5,9	-6,0%
Services aux opérateurs	6,9	8,0	15,8%
Autres revenus	1,3	0,1	-91,6%
Chiffre d'affaires	36,9	36,7	-0,7%
EBITDAaL	6,2	7,2	17,5%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>16,7%</i>	<i>19,7%</i>	<i>306 bp</i>

3. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2021.

4. Événements postérieurs significatifs à la clôture du premier semestre 2022

La mise aux enchères du spectre 1400 MHz a commencé le 12 juillet et s'est terminée le 20 juillet 2022. Lors de l'enchère 1400 MHz, une bande de spectre utilisée pour la capacité de téléchargement, Orange Belgium a obtenu 30 MHz, soit un tiers du spectre mis aux enchères, au prix de 2,33 M€ par MHz. La redevance unique pour la licence pour 20 ans pour ce spectre est de 69.650.000 €.

Aucun des événements mentionnés ci-dessus n'était un événement d'ajustement et aucun autre événement d'ajustement ni aucun autre événement non ajustable significatif n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été autorisés à être publiés.

5. Perspectives

Orange Belgium table sur une croissance faible à un chiffre de son chiffre d'affaires en 2022, une anticipation qui tient compte d'une nouvelle progression de sa base clients postpayés et de sa base clients convergents.

Pour 2022, la société vise un EBITDAaL compris entre 350 millions d'euros et 370 millions d'euros. Ces prévisions se fondent sur une série d'anticipations, à savoir :

- Perte de Mobile Vikings à partir d'avril 2022
- Hausse des coûts énergétiques
- Indexation des charges de personnel

De plus, le montant total des eCapex en 2022 devrait se situer entre 210 millions d'euros et 230 millions d'euros. Ces chiffres prennent en compte le renouvellement du spectre au T2 2022.

Les perspectives pour 2022 ne prennent pas en compte l'intégration de VOO.

6. Conférence téléphonique

Date : 22 juillet 2022

Heure : 13:30 (GET), 12:30 (UK), 07:30 (US/NY)

Conférence téléphonique : <https://corporate.orange.be/en/financial-information/résultats-financiers>

Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

7. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	S1 2021	S1 2022
Transactions		
Cours de clôture moyen (en euros)	21,7	18,9
Volume quotidien moyen	75 416	8 694
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	1,6	0,2
Actions et capitalisation		
Nombre total d'actions (en millions)	60,0	59,94
Actions propres (en milliers)	69,7	-
Cours de clôture (en euros)	18,9	17,9
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	1 135,5	1 074,2

8. États financiers consolidés intérimaires résumés

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé	p. 13
État consolidé de la situation financière intermédiaire résumé	p. 14
État consolidé des flux de trésorerie intermédiaire résumé	p. 15
État consolidé des variations des capitaux propres intermédiaire résumé	p. 16
Information sectorielle	p. 17
Annexe aux états financiers consolidés intérimaires résumés	p. 19

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé

en millions d'euros	Réf.	30.06.2021	30.06.2022
Services facturés aux clients		460,8	490,5
Convergence		123,5	139,6
Mobile seul		282,3	289,4
Fixe seul		34,5	39,3
Services informatiques & Intégration		20,5	22,2
Vente d'équipement		70,0	71,5
Vente en gros		113,0	106,6
Autres revenus		12,0	8,8
Chiffre d'affaires consolidé		655,9	677,3
Achats de matériel		-86,1	-89,6
Autres coûts directs		-178,5	-185,2
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats		-1,3	-3,9
Coûts directs		-266,0	-278,7
Charges de personnel		-77,3	-80,5
Dépenses commerciales		-14,0	-12,2
Autres dépenses IT et réseau		-49,7	-52,0
Frais immobiliers		-2,6	-6,4
Frais généraux		-29,1	-30,6
Autres produits indirects		14,1	15,2
Autres coûts indirects		-41,0	-38,1
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		-28,0	-26,2
Coûts indirects		-150,3	-150,3
Autres frais de restructuration (*)		-2,8	-4,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	9.12	-147,7	-125,7
Perte de valeur des immobilisations corporelles		-0,8	-0,1
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées		0,2	0,2
Résultat opérationnel (EBIT)		11,2	37,5
Résultat financier		-1,6	-5,1
Charges financières		-1,8	-5,1
Revenus financiers		0,2	0,0
Résultat courant avant impôts (PBT)		9,6	32,5
Impôts	9.10	-2,3	-5,8
Résultat net consolidé (**)		7,3	26,7
Résultat net consolidé part du groupe		7,3	26,7
État du Résultat Global Consolidé			
Résultat des activités poursuivies et de la période		7,3	26,7
Autres éléments du résultat global		0,0	-0,8
Résultat global de l'ensemble consolidé		7,3	25,9
Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période		7,3	7,3
Résultat de base par action (en EUR)		0,12	0,45
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)		59 944 757	59 944 757
Résultat dilué par action (en EUR)		0,12	0,45
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)		59 944 757	59 944 757

* Les charges de restructuration englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement ainsi que les coûts d'acquisition et d'intégration.

** Il n'y a pas d'activités non poursuivies. Le résultat net de l'exercice correspond au résultat net des activités poursuivies.

État consolidé de la situation financière intermédiaire résumé

en millions d'euros	Réf.	31.12.2021	30.06.2022
ACTIF			
Ecart d'acquisition	9.6	89,5	89,5
Autres immobilisations incorporelles		247,4	241,0
Immobilisations corporelles		662,8	626,6
Droits d'utilisation des actifs loués	9.11	299,2	276,0
Titres mis en équivalence		5,8	5,9
Actifs financiers non courants		2,2	1,4
Autres actifs non courants	9.7	0,7	30,2
Actifs d'impôts différés		1,8	1,8
Total actifs non-courants		1 309,3	1 272,4
Stocks		24,0	19,1
Créances clients		188,1	177,9
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients		61,7	64,2
Actifs financiers courants		0,4	0,4
Dérivés actifs courants		0,2	0,4
Autres actifs courants		7,7	9,1
Impôts et taxes d'exploitation actifs		9,2	0,4
Actifs d'impôt exigible		0,3	0,4
Charges constatées d'avance		5,0	20,2
Disponibilités et quasi-disponibilités	9.8	53,7	60,6
Total de l'actif courant		350,3	352,8
Total de l'actif		1 659,7	1 625,2
PASSIF			
Capital social		131,7	131,7
Réserve légale		13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)		479,3	505,2
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	9.9	624,2	650,1
Total des capitaux propres		624,2	650,1
Passifs financiers non courants	9.8	121,8	121,8
Passifs locatifs non courants	9.11	255,3	235,8
Avantages du personnel non courants		0,1	0,1
Provisions pour démantèlement non courants	9.12	80,7	71,8
Autres passifs non courants		2,6	1,1
Impôts différés passifs		4,6	3,8
Total des passifs non courants		464,9	434,4
Dettes fournisseurs d'immobilisations courants		71,7	42,5
Dettes fournisseurs		258,9	246,1
Passifs financiers courants	9.8	1,5	4,1
Passifs locatifs courants	9.11	44,7	40,8
Dérivés passifs courants		0,2	0,4
Avantages du personnel courants		34,1	34,6
Provisions pour démantèlement courants	9.12	9,1	4,8
Provisions pour restructuration courants		1,1	4,0
Autres passifs courants		7,1	4,3
Impôts et taxes d'exploitation passifs		75,5	87,1
Impôt sur les sociétés		10,7	11,5
Passif lié aux contrats conclus avec des clients		56,0	60,2
Produits constatés d'avance		0,2	0,3
Total des passifs courants		570,6	540,6
Total du passif		1 659,7	1 625,2

État consolidé des flux de trésorerie intermédiaire résumé

en millions d'euros	Réf.	30.06.2021	30.06.2022
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'ensemble consolidé		7,3	26,7
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie			
Impôts et taxes d'exploitation		20,0	21,0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		147,7	125,7
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		28,0	26,2
Perte de valeur des écarts d'acquisition		0,8	0,1
Résultat de cession		-1,0	-0,6
Dotations (reprises) des provisions		-0,1	1,8
Résultat des entités mises en équivalence		-0,2	-0,2
Impôt sur les sociétés		2,3	5,8
Résultat financier		1,6	5,1
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels		-0,1	0,1
Rémunération en actions		0,0	0,0
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats		1,3	3,9
		200,3	189,1
Variation du besoin en fonds de roulement			
Diminution (augmentation) des stocks bruts		7,5	4,1
Diminution (augmentation) des créances clients brutes		19,5	6,3
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		-27,1	-12,8
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients		7,6	-2,6
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients		-3,8	4,2
Variations des autres éléments d'actif et de passif		-2,6	-12,0
		1,1	-12,8
Autres décaissements nets			
Impôts et taxes d'exploitation décaissés		-13,1	-9,3
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net		-2,5	-1,2
Impôt sur les sociétés décaissé	9.10	-7,4	-5,7
		-23,0	-16,3
Flux net de trésorerie généré par l'activité		185,8	186,8
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-92,2	-96,9
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		-16,7	-56,7
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise		-0,4	0,0
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		-109,3	-153,6
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Remboursements d'emprunts non courants		-80,8	-0,4
Remboursements des dettes locatives		-27,0	-25,9
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		22,2	0,0
Rachat d'actions propres		0,2	0,0
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	9.9	-30,0	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-115,4	-26,3
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		-38,9	6,9
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture			
dont disponibilités des activités poursuivies		32,0	24,0
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies		28,8	29,8
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités		-38,9	6,9
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	9.8	21,9	60,6
dont disponibilités des activités poursuivies		21,0	32,9
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies		0,9	27,8
Cash-flow organique (*)		49,9	7,3

* Flux de trésorerie généré par l'activité diminué des investissements corporels et incorporels augmenté du produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles diminué des remboursements des dettes locatives.

État consolidé des variations des capitaux propres intermédiaire résumé

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021	131,7	13,2	479,3	-	624,2
Résultat global de l'ensemble consolidé			26,7		26,7
Autres éléments du résultat global retraité			-0,8		-0,8
Résultat net de la période			25,9		25,9
Actions propres					0,2
Plan de rémunération en actions			0,0		0,0
Dividendes déclarés					
Solde au 30 juin 2022	131,7	13,2	505,2		650,1

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2020	131,7	13,2	470,6	-1,5	613,9
Résultat global de l'ensemble consolidé			7,3		7,3
Autres éléments du résultat global retraité			0,0		0,0
Résultat net de la période			7,3		7,3
Actions propres				0,2	0,2
Plan de rémunération en actions			0,0		0,0
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 30 juin 2021	131,7	13,2	447,8	-1,3	591,4

Information sectorielle

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé pour le premier semestre clos le 30 juin 2022

en millions d'euros, 1er semestre 2022

	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
Services facturés aux clients	467,8	22,7	0,0	490,5
Convergence	139,6	0,0	0,0	139,6
Mobile seul	270,5	18,9	0,0	289,4
Fixe seul	35,6	3,7	0,0	39,3
Services informatiques & Intégration	22,2	0,0	0,0	22,2
Vente d'équipements	65,6	5,9	0,0	71,5
Services facturés aux opérateurs	101,2	8,0	-2,7	106,6
Autres revenus	13,9	0,1	-5,3	8,8
Chiffre d'affaires consolidé	648,6	36,7	-7,9	677,3
Coûts directs	-271,1	-15,5	7,9	-278,7
Charges de personnel	-76,7	-3,8	0,0	-80,5
Coûts indirects, dont	-140,2	-10,1	0,0	-150,3
Impôts et taxes d'exploitation	-19,6	-1,5	0,0	-21,0
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-24,2	-2,1	0,0	-26,2
Autres frais de restructuration	-4,6	0,0	0,0	-4,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-121,9	-3,8	0,0	-125,7
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,1	0,0	0,0	-0,1
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	0,0	0,0	0,2
Résultat d'exploitation	34,2	3,4	0,0	37,6
Résultat net financier	-5,1	-0,1	0,0	-5,1
Résultat courant avant impôts (PBT)	29,2	3,4	0,0	32,5
Impôts	-5,7	-0,1	0,0	-5,8
Résultat net	23,4	3,3	0,0	26,7

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net pour le premier semestre clos le 30 juin 2022

en millions d'euros, 1er semestre 2022

	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Interco elimination	Orange Belgium Group
EBITDAaL	159,6	7,2	0,0	166,8
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	0,0	0,0	0,2
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,1	0,0	0,0	-0,1
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-121,9	-3,8	0,0	-125,7
Autres frais de restructuration	-4,6	0,0	0,0	-4,6
Frais d'intérêt de location	0,9	0,0	0,0	0,9
Résultat opérationnel	34,2	3,4	0,0	37,6
Résultat financier	-5,1	-0,1	0,0	-5,1
Résultat courant avant impôts (PBT)	29,2	3,4	0,0	32,5
Impôts	-5,7	-0,1	0,0	-5,8
Résultat net consolidé	23,4	3,3	0,0	26,7

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé pour le premier semestre clos le 30 juin 2021

en millions d'euros, 1er semestre 2021

	Orange Belgium Orange	Orange Luxembourg Orange	Élimination interco Élimination	Groupe Orange Belgium Groupe Orange
Services facturés aux clients	438,4	22,4	0,0	460,8
Convergence	123,5	0,0	0,0	123,5
Mobile seul	263,9	18,4	0,0	282,3
Fixe seul	30,4	4,1	0,0	34,5
Services informatiques & Intégration	20,5	0,0	0,0	20,5
Vente d'équipements	63,8	6,3	0,0	70,0
Services facturés aux opérateurs	108,9	6,9	-2,8	113,0
Autres revenus	18,1	1,3	-7,4	12,0
Chiffre d'affaires consolidé	629,2	36,9	-10,3	655,9
Coûts directs	-258,7	-17,6	10,3	-266,0
Charges de personnel	-73,0	-4,3	0,0	-77,3
Coûts indirects, dont	-141,5	-8,9	0,0	-150,3
Impôts et taxes d'exploitation	-18,5	-1,4	0,0	-20,0
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-25,1	-2,9	0,0	-28,0
Autres frais de restructuration	-2,6	-0,1	0,0	-2,8
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-143,7	-4,0	0,0	-147,7
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,8	0,0	0,0	-0,8
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	0,0	0,0	0,2
Résultat d'exploitation	9,2	2,0	0,0	11,2
Résultat net financier	-1,6	0,0	0,0	-1,6
Résultat courant avant impôts	7,6	2,0	0,0	9,6
Impôts	-1,7	-0,6	0,0	-2,3
Résultat net	5,9	1,4	0,0	7,3

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net pour le premier semestre clos le 30 juin 2021

en millions d'euros, 1er semestre 2021

	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
	Orange	Orange	Élimination	Groupe Orange
EBITDAaL	155,0	6,2	0,0	161,2
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	0,0	0,0	0,2
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,8	0,0	0,0	-0,8
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-143,7	-4,0	0,0	-147,7
Autres frais de restructuration	-2,6	-0,1	0,0	-2,8
Frais d'intérêt de location	1,1	0,0	0,0	1,1
Résultat opérationnel	9,2	2,0	0,0	11,2
Résultat financier	-1,6	0,0	0,0	-1,6
Résultat courant avant impôts (PBT)	7,6	2,0	0,0	9,6
Impôts	-1,7	-0,6	0,0	-2,3
Résultat net consolidé	5,9	1,4	0,0	7,3

9. Annexe aux états financiers consolidés intérimaires résumés

Orange Belgium (filiale d'Orange S.A.) est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 4 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg. Orange Belgium est coté sur Euronext Bruxelles.

En tant qu'acteur convergent, l'entreprise fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Orange Belgium est également un prestataire de services aux opérateurs (« wholesale »), fournissant à ses partenaires l'accès à son infrastructure et à ses capacités de service. Le réseau mobile ultraperformant d'Orange Belgium dispose des technologies 2G, 3G, 4G, 4G+ et 5G et fait l'objet d'investissements permanents.

9.1 Base de préparation des états financiers

9.1.1 Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés pour le semestre clos le 30 juin 2022 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'UE ; le Conseil d'administration en a autorisé la publication le 20 juillet 2022.

Le présent rapport doit être lu en conjonction avec les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les états financiers consolidés intérimaires résumés sont libellés en millions d'euros, sauf indication contraire. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe applique cette devise fonctionnelle à ses états financiers. Ils ne contiennent pas toutes les informations requises pour former un jeu complet d'états financiers établis suivant les normes internationales IFRS. Ils contiennent toutefois certaines notes annexes visant à expliquer les événements et les transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

9.1.2 Principes comptables.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation adoptés dans la préparation des états financiers consolidés intérimaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2022 n'ont subi aucune modification par rapport à ceux qui ont été appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Le présent rapport doit être lu en conjonction avec les états financiers annuels consolidés d'Orange Belgium pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, puisqu'il ne comprend pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels consolidés.

9.1.3 Recours à des estimations et aux jugements

Lors de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés résumés, la direction d'Orange Belgium est tenue de procéder à des estimations dans la mesure où plusieurs éléments inclus dans ces états financiers consolidés sont

impossibles à évaluer de manière précise. Les hypothèses retenues pour les principales estimations sont semblables à celles qui sont décrites dans le rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La direction est amenée à revoir ses estimations en fonction de l'évolution des circonstances sous-jacentes ou à la lumière de nouvelles informations. Par conséquent, les estimations faites au 30 juin 2022 sont susceptibles d'évoluer.

La direction fait également usage de jugement pour définir et appliquer les politiques comptables appropriées à certaines transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur n'abordent pas de manière spécifique les problématiques comptables concernées.

Les jugements importants portés par la direction dans l'application des principes comptables du Groupe, ainsi que les principales sources d'incertitudes liées aux estimations, sont les mêmes que celles qui sont décrites dans les derniers états financiers annuels.

9.1.4 Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2022

- Améliorations annuelles aux normes IFRS du cycle 2018-2020 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : Référence au Cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- Amendement de la norme IFRS 16 : Produits générés avant l'utilisation prévue d'un actif
- Amendement de la norme IFRS 37 : Contrats onéreux - Coûts d'exécution des contrats

Ces amendements n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Orange Belgium au 30 juin 2022.

9.1.5 Nouvelles normes comptables non encore en vigueur

Une série de normes, amendements aux normes et interprétations ont été publiés mais ne sont pas encore en vigueur pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2021, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

9.2 Conflit armé en Ukraine

La guerre en Ukraine n'a eu qu'un impact direct très limité sur les activités d'Orange Belgium. Opérateur responsable, Orange Belgium a proposé des appels et des SMS gratuits vers l'Ukraine, afin de permettre aux personnes basées en Belgique de maintenir le contact avec leurs amis et leurs familles dans ce pays. L'impact indirect est plus important. Il s'agit principalement de la hausse de l'inflation, de l'augmentation des coûts énergétiques, et des difficultés potentielles pour obtenir certains approvisionnements.

9.3 Pandémie de COVID-19

Bien que les mesures mises en œuvre par le gouvernement face à la pandémie de Covid-19 aient diminué, Orange Belgium continue de suivre de près la situation et notamment les aspects suivants :

Hygiène et sécurité humaines : Orange Belgium suit de près l'évolution de la pandémie et place au premier plan l'hygiène et la sécurité de ses salariés. Orange Belgium prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection de ses salariés au-delà des instructions sanitaires fournies par les pouvoirs publics, tout en veillant à maintenir les conditions nécessaires à la continuité de son activité. Orange Belgium permet toujours à ses salariés de recourir au télétravail partiel dans tous les cas où ils peuvent exercer leur activité à distance et que les équipements nécessaires sont disponibles.

Continuité de l'activité : En tant que fournisseur de services essentiels aux entreprises, Orange Belgium se doit d'assurer la continuité de ses services de communication électronique, et en particulier de ses activités critiques. Conformément aux directives des pouvoirs publics, Orange Belgium a mis en place un plan de continuité de l'activité, qui couvre principalement les équipes de supervision et d'exploitation des réseaux et des systèmes d'information, les équipes de sécurité, le support technique, les salariés des « data centers » et les équipes d'intervention. Par ailleurs, l'augmentation significative du trafic sur les réseaux d'Orange Belgium crée un risque de congestion qui pourrait mener à une détérioration voire à une interruption de ses services. Pour éviter une telle dégradation voire des interruptions, Orange Belgium a augmenté par le passé la capacité de ses réseaux.

Performance financière : Orange Belgium a enregistré une légère diminution de son chiffre d'affaires sur les services mobiles ainsi que des revenus des services aux opérateurs au premier semestre de 2021. Cette détérioration résulte principalement des facteurs suivants :

- la limitation des horaires d'ouverture et de la capacité d'accueil de visiteurs dans les boutiques Orange pendant la période de confinement ;
- un ralentissement de l'activité touchant certains clients parmi la clientèle d'entreprises, tandis que d'autres clients du Groupe demandaient une capacité supplémentaire ou de nouveaux services ;

- le déclin du trafic international et du trafic d'itinérance ; et
- la diminution du trafic SMS.

Au cours du premier semestre 2022, le trafic d'itinérance a retrouvé les niveaux de 2021 et les boutiques sont restées ouvertes sans restrictions significatives. De fait, le chiffre d'affaires global est reparti à la hausse sous l'effet de l'augmentation du chiffre d'affaires sur les services facturés aux clients ainsi que des revenus de l'itinérance.

9.4 VOO

Le 24 décembre 2021, Orange Belgium a annoncé la signature d'un accord final avec Nethys pour l'acquisition de 75 % moins une action de VOO. Cette opération permettra à Orange de disposer de son propre réseau fixe en Wallonie et dans une partie de Bruxelles. Orange a également affiché sa volonté de moderniser le réseau câblé de VOO et de déployer une infrastructure de fibre optique (FTTH) supplémentaire. Le rachat par Orange d'une participation majoritaire dans le câblo-opérateur VOO est conditionnée à la décision de l'autorité de la concurrence européenne, attendue le 28 juillet 2022. L'autorité de la concurrence peut autoriser l'opération avec ou sans mesures correctives à l'issue de l'examen préliminaire, ou elle peut lancer une enquête de quatre mois en cas de doutes sérieux.

9.5 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a connu aucune évolution au cours du premier semestre 2022. Il englobe IRISnet SCRL (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence - 28,16%), MWingz S.R.L. (comptabilisée comme une opération conjointe) et les sociétés suivantes, détenues à 100 % : Orange Belgium S.A., Orange Communications Luxembourg S.A., Smart Services Network S.A., Walcom Business Solutions S.A., A3COM S.A., A&S Partners S.A., Upsize N.V., BKM N.V. et CC@PS BV.

Orange Belgium détient, directement ou indirectement (par exemple, à travers d'autres filiales) moins de 20% des droits de vote du Belgian Mobile Wallet et de CommuniThings. Orange Belgium n'exerce donc pas d'influence significative sur ces sociétés. De plus, l'objectif principal de son investissement dans ces deux sociétés n'est pas de générer de la plus-value.

9.6 Écarts d'acquisition

Aucun changement n'est intervenu dans les écarts d'acquisition au cours du semestre clos le 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, aucun élément interne ou externe n'indiquait que d'autres tests de dépréciation doivent être effectués sur l'écart d'acquisition.

L'équipe de direction reste attentive à tout élément indiquant que de nouveaux tests de valeur doivent être effectués. Il est prévu que ces tests seront effectués à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition se fonde sur le calcul de la valeur d'utilité pour le secteur « Luxembourg » et, pour le secteur « Belgique », par l'estimation de la juste valeur, déduction faite des coûts en cas de vente, en prenant en compte le cours de bourse de l'action Orange Belgium.

Les écarts d'acquisition liés à Mobistar Affiliate S.A., Mobistar Enterprise Services S.A., A&S Partners S.A. et Upsize N.V. sont intégralement attribués au secteur « Belgique ». L'écart d'acquisition lié à Orange Communications Luxembourg S.A. est intégralement attribué au secteur « Luxembourg ».

	31.12.2021			30.06.2022		
	Valeur d'acquisition	Pertes de valeur cumulées	Valeur comptable nette	Valeur d'acquisition	Pertes de valeur cumulées	Valeur comptable nette
Orange Communications Luxembourg S.A.	68,7	-17,9	50,9	68,7	-17,9	50,9
Autres écarts d'acquisition- segment Belgique	53,5	-14,9	38,6	53,5	-14,9	38,6
Total des écarts d'acquisition	122,3	-32,8	89,5	122,3	-32,8	89,5

9.7 Autres actifs non courants

Les paiements effectués à la fin juin 2022 en lien avec l'acquisition du spectre ont été comptabilisés dans les autres immobilisations incorporelles à hauteur de 27,5 millions d'euros, les licences n'étant pas encore effectives.

Un engagement hors bilan de 294,0 millions d'euros a été comptabilisé au titre du montant résiduel à payer une fois que les licences seront opérationnelles.

9.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie, passifs financiers

La rubrique de trésorerie et équivalents de trésorerie se compose des liquidités et des dépôts en espèces à un terme maximal de trois mois. Les découverts bancaires ou intragroupe dans le cadre de la mutualisation de la trésorerie sont comptabilisés en dettes financières à court terme. Le tableau de financement fournit une explication à la diminution de 4,2 millions d'euros de l'endettement financier net au premier semestre 2022.

en millions d'euros	31.12.2021	30.06.2022
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Quasi-disponibilités	-29,7	-27,7
Disponibilités	-24,0	-32,9
	-53,7	-60,6
Passif financiers		
Emprunt inter-sociétés à court terme	0,0	3,1
Emprunts à court terme	1,5	1,1
Emprunt inter-sociétés à long terme	121,8	121,8
	123,3	125,9
Dettes nettes (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	69,5	65,3

Orange Belgium S.A. et sa société mère, Atlas Services Belgium S.A. ont signé le 10 mars 2021 un contrat de facilité de crédit revolving initial d'une maturité de 5 ans pour un montant total de 120 millions d'euros. Par conséquent, cette dette est inscrite comme emprunt intragroupe à long terme depuis le 31 décembre 2021.

9.9 Capitaux propres

Aucun changement n'est intervenu dans le capital social au premier semestre 2022.

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 2,195 euros.

	Capital Social en milliers d'euros	Nombre d'actions en unités
Au 1 janvier 2022	131 721	59 944 757
Au 30 juin 2022	131 721	59 944 757

L'Assemblée générale des actionnaires a décidé, en date du 4 mai 2022, de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2021.

9.10 Impôt sur le résultat

Le montant de l'impôt sur le résultat – calculé sur les résultats de l'exercice en cours – a augmenté pour atteindre 5,8 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 2,3 millions d'euros un an plus tôt. Cette hausse coïncide exactement avec la hausse du résultat avant impôt en Belgique au premier semestre 2022.

Le tableau ci-dessous présente les principaux composants de la charge de l'impôt des sociétés :

en millions d'euros	30.06.2022	30.06.2021
Impôt sur les sociétés exigible	-6,5	-5,4
Charge d'impôts différés liée à l'apparition et à la reprise de différences temporaires	0,7	3,1
Total de la charge d'impôt	-5,8	-2,3

9.11 Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, le Groupe conclut régulièrement des contrats de location en tant que preneur. Ces contrats de location sont principalement répartis suivant les catégories d'actifs suivantes :

- Terrains et bâtiments
- Réseaux et terminaux
- Autres

9.11.1 Dettes locatives

Au 30 juin 2022, le solde des dettes locatives s'élève à 276,6 millions d'euros, dont 235,8 millions d'euros de dettes locatives non courantes et 40,8 millions d'euros de dettes locatives courantes.

9.11.2 Droits d'utilisation

en millions d'euros	Valeur brute	Dotations aux amortissements cumulées	Pertes de la valeur cumulées	Valeur nette 30.06.2022	Valeur nette 31.12.2021
Terrains et constructions	398.5	-136.2	0.0	262.3	286.2
Réseaux et terminaux	5.6	-4.3	0.0	1.2	1.7
Autres droits d'utilisation	23.5	-11.0	0.0	12.4	11.2
Total des droits d'utilisation des actifs	427.6	-151.6	0.0	276.0	299.2

en millions d'euros	Jun 2022
Valeur nette des droits d'utilisation des actifs - à l'ouverture	299,2
Augmentation (nouveaux actifs des droits d'utilisation)	19,7
Dotations aux amortissements	-26,2
Impact des changements dans les évaluations (*)	-16,7
Valeur nette des droits d'utilisation des actifs - à la clôture	276,0

(*) comprend le changement du taux d'actualisation, les changements dans la durée et les frais de location

9.12 Provisions courantes et non courantes

Provisions pour litiges en suspens

Orange Belgium est partie à plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité qu'il soit nécessaire d'affecter des ressources à son règlement et de vérifier si les hypothèses retenues pour calculer la provision sont bien adéquates.

Les litiges en suspens se sont développés durant les années précédentes et l'on peut raisonnablement prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire ou d'un accord amiable au cours des prochaines années.

en millions d'euros	
Solde au 31 décembre 2021	3,5
Constitution	0,2
Utilisation	-0,2
Reprise	-1,6
Autre effet	0,0
Solde au 30 juin 2022	1,9

en millions d'euros	
Solde au 31 décembre 2020	3,5
Constitution	0,0
Utilisation	0,0
Reprise	0,0
Autre effet	0,0
Solde au 30 juin 2021	3,5

Provisions pour le démantèlement des sites du réseau

Les provisions pour le démantèlement des sites du réseau ont diminué de 89,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 à 76,6 millions d'euros au 30 juin 2022.

Cette diminution est principalement attribuable à la hausse du taux d'actualisation (-15.1 millions d'euros) en partie contrebalancée par la hausse du taux d'inflation (+3,3 millions d'euros).

Au premier semestre 2022, le coût moyen de démantèlement des sites du réseau est resté stable par rapport au premier semestre 2021 à 14 900 euros par site.

Même si la taille et l'installation sur site peuvent légèrement varier d'un site à l'autre, la provision est calculée d'après un coût moyen de démantèlement qui tient compte des coûts réels encourus par le passé pour des activités similaires.

Proximus et Orange Belgium ont formé un partenariat pour développer le réseau d'accès mobile du futur en partageant les équipements actifs et passifs du réseau d'accès radio (RAN). Cette collaboration a conduit à la création de MWingz, coentreprise chargée d'assurer la conception, la construction et l'exploitation du réseau commun. Un plan de démantèlement

a initialement été mis en place sur trois ans visant à démanteler les sites affectés et parvenir au réseau cible qui sera géré par MWingz. Ce plan de démantèlement est régulièrement réexaminé afin d'ajuster les plans actuels aux circonstances économiques. Ces opérations de démantèlement ont également eu un impact sur les amortissements des équipements et installations de réseau impactés par la réduction de la durée d'utilité des sites. L'ajustement de l'amortissement est appliqué de manière prospective, aboutissant à un amortissement de 12,1 millions d'euros sur les résultats du premier semestre 2022.

en millions d'euros	
Solde au 31 décembre 2021	82,7
Constitution	0,0
Utilisation	-0,2
Reprise	1,2
Autre effet	-11,8
Solde au 30 juin 2022	76,6

en millions d'euros	
Solde au 31 décembre 2020	82,6
Constitution	0,0
Utilisation	-0,3
Reprise	0,0
Autre effet	0,1
Solde au 30 juin 2021	76,6

9.13 Litiges

• Télécom Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord au début de 2021 avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Orange Belgium s'engage à verser un montant de 1,78 million d'euros sur 2 ans et à investir un montant supplémentaire de 3,6 millions d'euros dans les infrastructures de télécommunications en Région wallonne sur la période 2021-2022.

Un montant de 491.833,48 euros a été versé en décembre 2021 à la Région wallonne. Il s'agit de la première tranche de 0,9 million d'euros de laquelle ont été déduites les taxes reçues des pouvoirs locaux concernant la période 2021.

• Accès au réseau câblé de Coditel Brabant (Telenet)

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câblé dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Les audiences ont eu lieu en octobre 2021 et le Tribunal a statué le 8 décembre 2021 que Telenet avait enfreint la réglementation en n'accordant pas l'accès à son réseau à Orange Belgium. Le Tribunal a mandaté un expert pour calculer le préjudice résultant de l'infraction de Telenet.

• Accès au réseau câblé de Telenet – chaîne propre

Sur la base des décisions sur l'accès régulé aux réseaux câblés, Orange Belgium a le droit d'offrir à ses clients « retail » TV des « chaînes propres », à savoir des chaînes qui ne sont pas offertes commercialement par les câblo-opérateurs. Tandis que VOO a fourni l'accès à une telle chaîne propre (Eleven Sports 3) sur son réseau, Telenet a refusé de proposer pareil accès à des conditions raisonnables. Début 2018, Orange Belgium a lancé une procédure judiciaire contre Telenet pour violation de ses obligations réglementaires devant le Tribunal de commerce d'Anvers.

Le 30 mai 2018, le Tribunal de commerce d'Anvers a rejeté la demande d'Orange Belgium. Orange Belgium a fait appel de ce jugement.

Le 11 avril 2019, la Cour d'appel a jugé Telenet en violation de ses obligations réglementaires et coupable d'avoir abusé de sa position dominante. Le Tribunal a ordonné à Telenet de fournir des conditions raisonnables dans un délai d'un mois sous peine d'une astreinte de 2500 euros/jour passé ce délai.

Telenet a fait appel de la décision de la Cour d'appel devant la Cour Suprême, laquelle a rejeté l'appel le 7 octobre 2021. La Cour Suprême a confirmé les conclusions de la Cour d'appel qui considéraient que Telenet abusait de sa position dominante et proposait des conditions déraisonnables pour les services régulés. En conséquence, la décision du 11 avril 2021 de la Cour d'appel d'Anvers est définitive.

Orange Belgium réclame 250 000 euros (montant total d'astreinte) à Telenet pour ne pas s'être conformé à la décision de la Cour d'appel. Cette demande est contestée par Telenet devant le juge des saisies. Un jugement est prononcé le 22 octobre 2020, concluant que la demande d'Orange Belgium n'était pas fondée.

La plaidoirie a eu lieu le 1 juin 2022 et le jugement fut rendu le 29 juin 2022 dans lequel la cour d'Appel considère l'appel d'Orange fondé. Telenet est condamné à payer une pénalité de 125 000 euros. Telenet peut faire appel de ce jugement dans la Cour Supreme endéans les 3 mois après notification du jugement.

- **Lycamobile**

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18 000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18 000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. L'affaire a été plaidée à l'audience du 1^{er} octobre 2021. Par arrêt du 29 octobre 2021, la Cour d'appel de Bruxelles a confirmé le premier jugement et a condamné Lycamobile à payer les frais de procédure à Orange Belgium. Vu que Lycamobile n'a pas entamé une procédure devant la Cour de Cassation, ce dossier a été définitivement réglé par cet arrêt.

- **Euphony Benelux S.A. (en faillite)**

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a été fixée.

- **Partage de réseaux**

Les mesures provisoires imposées par l'Autorité belge de la Concurrence ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet. Le 1er avril 2020, les deux sociétés ont transféré les collaborateurs concernés vers MWingz, la nouvelle opération conjointe.

Parallèlement, une enquête sur le fond a été engagée par l'Autorité belge de la Concurrence. Cette enquête est actuellement en cours.

- **Points de transit – liens d'interconnexion**

Telenet a inclus dans son offre de référence régulée de 2014 une redevance de 5 000 euros par Gb de capacité de trafic d'interconnexion Internet. Les frais n'ont été mentionnés dans aucune décision réglementaire finale sur les prix. Cette redevance n'a pas été appliquée en 2014, 2015, 2016, 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018 que Telenet a commencé à facturer ce montant pour chaque point de transit et chaque augmentation de capacité d'interconnexion. Orange Belgium a systématiquement contesté les montants facturés pour les points de transit.

La décision de mai 2020 sur les frais de gros n'impose qu'une charge de ~ 170 euros / mois pour 100 Gb. Orange Belgium a continué de refuser de payer les frais fondés sur les anciens montants. Telenet a entamé une procédure judiciaire devant le Tribunal d'entreprise de Malines. Les plaidoiries ont eu lieu le 25 mars 2022 et le 22 avril 2022, le tribunal a rejeté la demande de Telenet. Telenet a fait appel de cette décision devant la Cour d'appel d'Anvers.

10. Parties liées

Les conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, et au contrat de facilité de crédit revolving ainsi que les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché. A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Orange Belgium. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été comptabilisée à la date du bilan.

en millions d'euros

30.06.2022	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées(*)	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées(*)
Orange – Trafic et services	16,8	-18,6	0,0	0,0
Orange – Mutualisation de la trésorerie	0,0	-3,2	30,5	35,1
Filiales d'Orange – Trafic et services	7,1	-8,5	-1,0	5,5
Atlas Services Belgium – Emprunt	0,0	-0,1	0,0	119,8
Redevances de marque versées à Orange S.A.	0,5	-8,5	0,5	0,0
Total	24,4	-38,9	30,0	160,5

en millions d'euros

30.06.2021	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées(*)	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées(*)
Orange – Trafic et services	11,9	-15,1	0,0	0,0
Orange – Mutualisation de la trésorerie	0,0	-0,1	-16,0	36,0
Filiales d'Orange – Trafic et services	5,7	-7,3	-3,5	6,4
Atlas Services Belgium – Emprunt	0,0	-0,4	0,0	120,0
Redevances de marque versées à Orange S.A.	0,0	-8,8	0,0	0,0
Total	17,6	-31,7	-19,5	162,4

(*) dont coûts financiers

11. Événements postérieurs à la clôture

La mise aux enchères du spectre 1400 MHz a commencé le 12 juillet et s'est terminée le 20 juillet 2022. Lors de l'enchère 1400 MHz, une bande de spectre utilisée pour la capacité de téléchargement, Orange Belgium a obtenu 30 MHz, soit un tiers du spectre mis aux enchères, au prix de 2,33 M€ par MHz. La redevance unique pour la licence pour 20 ans pour ce spectre est de 69.650.000 €.

Aucun des événements mentionnés ci-dessus n'était un événement d'ajustement et aucun autre événement d'ajustement ni aucun autre événement non ajustable significatif n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été autorisés à être publiés.

12. Autres

Au cours du premier semestre 2022, aucun événement significatif n'est survenu concernant la juste valeur des actifs et passifs financiers.

13. Déclaration des personnes responsables

Nous soussignés, Xavier Pichon, CEO, et Antoine Chouc, CFO, déclarons qu'à notre connaissance :

A) le jeu d'états financiers consolidés résumés établis conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur ainsi que des sociétés comprises dans sa consolidation ;

b) le rapport intermédiaire présente un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties concernées survenus au cours des six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur le jeu d'états financiers consolidés résumés ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restant de l'exercice.

Bruxelles, le 22 juillet 2022

Xavier Pichon
CEO

Antoine Chouc
CFO

Rapport du commissaire au conseil d'administration d'Orange Belgium SA sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de six mois close le 30 juin 2022

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de la situation financière intermédiaire résumée et consolidée d'Orange Belgium SA arrêté au 30 juin 2022 ainsi que l'état intermédiaire résumé du résultat global consolidé, le tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie et l'état intermédiaire résumé et consolidé des variations des capitaux propres pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives (« l'information financière consolidée intermédiaire résumée »). Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de six mois close le 30 juin 2022 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Zaventem, le 20 juillet 2022

KPMG Réviseurs d'Entreprises

Commissaire

représentée par

Alexis Palm

Réviseur d'Entreprises

14. Glossaire

KPI Financiers

Chiffre d'affaires

chiffre d'affaires par offre	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipement et autres revenus.
Services facturés aux clients	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
Services mobile only	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la fourniture de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobiles: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
Ventes d'équipements	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

Éléments du compte de résultat

Données à base comparable	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1 ^{er} janvier 2019)	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

Éléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel	Il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex.
Cash-flow organique	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
eCAPEX	(i) investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
Licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
Variations du BFR	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
Autres éléments opérationnels	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.
Mobile	
Base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO).
Forfait	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
Clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (trimestriel)	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.
Fixe	
Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
Clients convergents haut débit B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
Clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (trimestriel)	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (LTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100 %), la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %), A & S Partners S.A. (100 %), Upsize N.V. (100 %), BKM N.V. (100 %), CCP@S B.V. (100 %) et MWingz S.R.L. (50%).

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 4 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains spécialisés dans la téléphonie mobile et l'accès internet, ainsi que l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Orange Belgium publiera ses résultats financiers pour le premier semestre de 2022 le vendredi 22 juillet 2022 à 07h00 CET. La conférence commencera à 13h30 CET (12:30 UK / 7h30 EST). Pour assister à la conférence téléphonique, veuillez vous enregistrer en cliquant sur le lien suivant : [Orange Belgium : résultats du S1 2022](#)

Relations investisseurs :

Koen Van Mol	koen.vanmol@orange.com	+32 495 55 14 99
Bernard Petit	bernard2.petit@orange.com	+32 495 55 90 96

ir@orange.be

Contact presse

Annelore Marynissen	annelore.marynissen@orange.com	+32 479/016.058
---------------------	--	-----------------

press@orange.be